



14ème législature

Question N° : 20976	De M. Pascal Terrasse (Socialiste, écologiste et républicain - Ardèche)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Affaires sociales et santé
Rubrique >assurance maladie maternité : prestations	Tête d'analyse >remboursement	Analyse > substituts nicotiniques.
Question publiée au JO le : 19/03/2013 Date de changement d'attribution : 07/12/2016		

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la possibilité d'instaurer un remboursement intégral des substituts nicotiniques, même limité dans le temps, et d'inciter financièrement les médecins à leur prescription afin de favoriser l'arrêt du tabagisme, tout particulièrement chez les femmes enceintes pour lesquelles le tabagisme est presque deux fois plus fréquent en France par rapport à la moyenne européenne. Cette mesure de santé publique, préconisée dans un récent rapport parlementaire et déjà mise en œuvre dans certains pays européens, pourrait être source d'économies pour la sécurité sociale en réduisant le risque de maladies provoquées ou aggravées par la consommation de tabac. Aussi, il lui demande si elle envisage de retenir cette proposition d'un remboursement intégral des substituts nicotiniques par la sécurité sociale.